

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

- A la mairie de Saint-Julien-de-Concelles (4 rue des Heurthauds 44450 Saint-Julien-de-Concelles) aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/rubrique/procedures-en-cours/> ou sur le site de la mairie <https://saintjuliendeconcelles.fr>

Comment donner son avis sur le dossier ?

- En consignnant ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles
- En adressant un courrier à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles
- En envoyant un courriel à l'adresse suivante plu@cc-sevreloire.fr (objet : EP CONCElLES). La taille des pièces jointes ne peut excéder 3MO.

Quand prendre contact avec la Commissaire Enquêtrice ?

Madame Aude VOUZELLAUD se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles pendant les créneaux des 5 permanences :

- **Le lundi 13 septembre de 9h00 à 12h30 ;**
- **Le samedi 25 septembre de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le mercredi 29 septembre de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le jeudi 7 octobre de 9h00 à 12h30 (priorité sera donnée aux rendez-vous téléphoniques ce jour-là) ;**
- **Le vendredi 15 octobre de 15h00 à 17h00.**

Pour les personnes ne pouvant pas venir en mairie, il est possible d'appeler le **02 40 54 10 40** pour prendre un rendez-vous téléphonique avec la commissaire enquêtrice, en priorité lors de la permanence dédiée.

Où se renseigner à l'issue de l'enquête publique ?

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la CCSL ainsi qu'à la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, ainsi que sur les sites internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La Présidente, Christelle BRAUD